



Réf: A18376 INSECTICIDE VOLANTS ET RAMPANTS 5L KING

Piège et élimine tous les insectes rampants et volants.

- ✓ **Prêt à l'emploi**
- ✓ **Curatif et préventif**
- ✓ **Efficace contre tous insectes rampants et volants**

APPLICATION

Piège et élimine tous les insectes rampants (fourmis, cafards, blattes, araignées, punaises, puces, poux) les insectes volants : mouches, moustiques, guêpes...

Insecticide rémanent et à effet choc (agit par contact et ingestion). Prévu pour protéger les divers locaux et l'habitat pendant au moins 6 mois à l'extérieur et 12 mois à l'intérieur. C'est un insecticide surpuissant de traitement curatif et préventif.

Il permet de traiter les lieux de passage et les cachettes où se reproduisent et pondent les insectes indésirables et d'obtenir ainsi leur destruction radicale.

Par la présence d'une résine spécifique, il est doté d'une grande résistance aux nettoyages. Produit prêt à l'emploi ; insoluble dans l'eau.

LIEUX D'UTILISATION

- Entreprises de propreté
- Collectivités
- Professionnels de la désinsectisation
- Hôtellerie, campings
- Centres de loisirs

MODE D'EMPLOI

Protection intérieure : Appliquer directement en bande d'environ 5 cm de large le long des plinthes, tuyauteries, boiseries... et traiter toutes les cachettes : fissures, orifices d'aération, dessous des placards, radiateurs (types chauffage central), dessous des réfrigérateurs (hors tension), des cuisinières (hors tension), derrière les meubles...

Protection extérieure : Appliquer directement en bande d'environ 5 cm de large autour des locaux (bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines...), des portes et fenêtres extérieures et sur tous lieux de passage des insectes.

Selon la nature et la porosité du support, et la présence plus ou moins importante d'insectes :

- 1 litre pour 10 à 20 m2 en traitement de choc

- 1 à 1,5 litres pour 30 m2 en traitement général pour rampants
- 0,5 à 1 litre pour 30 m2 en traitement général pour volant

En fin de traitement, attendre 30min puis aérer le local pendant 1h.

Remarque : tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades œufs, larves...qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus) afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première, si nécessaire renouveler l'opération 1 mois après.

Ne pas appliquer sur un appareil électrique sous tension, sur les vitres, les tissus et surfaces chaudes. En cas de doute sur la réaction du support à traiter, réaliser un essai préalable sur une petite partie discrète.

CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Bidon

Unité de vente (U.V) : Carton de 4 unités

Bidon de 5 litres, non polluant à l'incinération.

Palettisation: 128 unités – 32 cartons

LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL.

TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande. Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle.

11/07/2019 Indice 3.1